

Décryptage : 500€ du crédit d'impôt borne de recharge, comment en profiter avant sa fin au 31 décembre ?

Paris, le 2 décembre 2025. Depuis 2014, il représentait un coup de pouce financier non négligeable pour celles et ceux qui souhaitaient faire installer une borne de recharge pour véhicule électrique à leur domicile. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un mois avant qu'il ne disparaisse... Lancé sous le nom de CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique), puis rebaptisée CIBRE en 2021, le crédit d'impôt pour l'installation de bornes de recharge électrique n'a pas été inscrit dans le PLF 2026 et ne sera donc pas renouvelé au-delà du 31 décembre 2025. Une mesure d'autant plus pénalisantes pour les ménages français qui avaient été plus de 46 000 foyers à bénéficier en 2024 de cette aide d'un montant de 500€. Face à ce changement significatif pour la démocratisation du véhicule électrique, Solal Botbol, cofondateur et PDG de la startup française Beev (leasing de véhicules électriques, installation de bornes de recharge, gestion de flotte d'entreprise) analyse aujourd'hui les enjeux de cette disparition et explique comment il est encore possible d'agir pour celles et ceux qui souhaitent s'équiper d'une borne à moindre coût.



Qu'est-ce qui disparaît au 31 décembre 2025 ?

« Faute d'une inscription au PLF 2026, le CIBRE ou Crédit pour l'Installation de Bornes de Recharge Électrique ne sera plus au 1^{er} janvier 2026. Ce crédit d'impôt représentait une aide essentielle pour encourager les ménages à s'équiper d'une borne de recharge à domicile. Il permettait de déduire jusqu'à 75 % du coût d'installation, dans la limite de 500 €, que ce soit pour une résidence principale, secondaire ou un logement en copropriété. Depuis 2024, seules les bornes dites "intelligentes", car capables de programmer la recharge pendant les heures creuses, étaient éligibles. Cela allait dans le sens d'une consommation plus responsable. En plus, l'installation devait être réalisée par un professionnel certifié IRVE, garant de la sécurité et de la conformité du dispositif. Désormais, il ne reste plus qu'un mois pour en profiter. »

Quels sont les enjeux économiques de cette aide ?

« Sur le plan économique, cette aide joue un rôle déterminant. Pour un particulier, l'installation d'une borne de recharge coûte en moyenne entre 1 200 et 1 500 euros, un budget qui descendait autour de 800 euros grâce au crédit d'impôt. Sans cette réduction, le reste à charge augmentera d'environ 50 %, ce qui risque d'en freiner plus d'un. En 2024, près de 47 000 foyers en ont bénéficié, preuve de son efficacité pour stimuler le déploiement des infrastructures de recharge sur tout le territoire. Sa disparition va certainement freiner l'accès à une mobilité électrique plus accessible pour de nombreux foyers. »

Comment comprendre la disparition de ce dispositif ?

« Cette suppression interroge, car elle crée une réelle incohérence avec le dispositif du leasing social lancé le 30 septembre et la revalorisation du bonus écologique annoncée le 26 novembre. D'un côté, on incite les Français à passer à la voiture électrique grâce à des offres accessibles et des primes, et de l'autre, on retire une aide essentielle à l'installation des bornes de recharge à domicile. Résultat : de nombreux nouveaux acquéreurs risquent de se retrouver face à un coût supplémentaire non négligeable, ce qui pourrait ralentir les ventes de véhicules. Or, pour atteindre les objectifs 2035 et l'abandon complet des motorisations thermiques soutenu par le gouvernement, il faut massifier le déploiement des infrastructures, notamment à domicile, où se font plus de la moitié des recharges. Sans dispositif alternatif dès 2026, on risque de voir les installations chuter et de compromettre la dynamique actuelle de transition énergétique. »

Pourquoi celles et ceux qui veulent s'équiper d'une borne doivent agir maintenant ?

« Ceux qui envisagent d'installer une borne ont tout intérêt à le faire dès à présent. Les installateurs IRVE sont encore disponibles, mais la fin annoncée du crédit d'impôt risque de provoquer une forte demande d'ici au 31 décembre, avec des délais d'attente qui pourraient passer de quelques semaines à plusieurs mois. Attendre, c'est donc prendre le risque de ne pas être installé à temps pour bénéficier de l'aide. À partir du 1er janvier 2026, le coût global augmentera mécaniquement d'environ 50 %, entre la disparition du crédit d'impôt et la probable hausse des prix liée à la saturation du marché. Décembre est donc la dernière fenêtre de tir pour s'équiper à moindre coût. »

Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt avant sa fin ?

« Pour profiter du crédit d'impôt avant sa disparition, il faut respecter un cahier des charges très précis : l'installation doit être réalisée et facturée avant le 31 décembre 2025, une simple commande ne suffit pas. Les bénéficiaires doivent être domiciliés fiscalement en France et le logement concerné doit être achevé depuis plus de deux ans, qu'il s'agisse d'une résidence principale, secondaire ou occupée à titre gratuit. Les copropriétés peuvent également en bénéficier pour les bornes installées dans les parties communes. Quant aux professionnels, ils disposent de dispositifs d'aide spécifiques pour équiper leurs parkings ou leurs flottes de véhicules électriques. »

Comment cela se passe-t-il une fois que l'on s'est décidé à faire installer une borne ?

« Une fois la décision prise, il faut commencer par choisir une borne pilotable et intelligente, capable d'adapter la puissance de charge en fonction de la consommation du logement et de privilégier les heures creuses. L'installation doit ensuite être réalisée par un professionnel certifié IRVE, condition indispensable pour bénéficier de l'aide et garantir la sécurité de l'équipement. Après la pose, il est important de conserver la facture détaillée, le certificat de conformité et la preuve de paiement. Enfin, lors de la déclaration d'impôts 2026 (pour une installation effectuée en 2025), il suffira d'indiquer le montant TTC dans la case dédiée afin que le crédit d'impôt soit automatiquement déduit ou remboursé. »

Y a-t-il d'autres aides qui peuvent encore alléger la facture ?

« Aujourd'hui, il existe encore plusieurs aides complémentaires au crédit d'impôt, comme la prime Advenir, les subventions régionales ou départementales, ou encore certaines offres des

constructeurs. Mais ces dispositifs restent fragiles : plusieurs collectivités ont déjà réduit leurs budgets, et rien ne garantit leur maintien en 2026. Actuellement, le cumul des aides constitue une véritable opportunité : un particulier peut additionner le crédit de 500 € à une aide régionale de 200 à 600 €, et, en copropriété, à la prime Advenir pouvant aller jusqu'à 960 €. Dans certains cas, l'installation d'une borne peut ainsi revenir à un coût quasi nul, une configuration qui risque de ne plus se reproduire de sitôt après le 31 décembre. »

À PROPOS DE BEEV

Fondée en 2020 par Solal Botbol et Chanez Djoudi, Beev est le "one-stop shop de l'électrification" qui accompagne les professionnels, les entreprises, leurs collaborateurs ainsi que les particuliers dans leur passage au véhicule électrique. En combinant une plateforme client en ligne ultra-intuitive avec une assistance humaine via ses 40 experts mobilité, Beev propose une offre intégrée de solutions de mobilité électrique comprenant : le leasing de véhicules électriques à tarifs négociés (avec plus de 250 modèles des plus grandes marques disponibles), l'installation rapide et abordable de bornes de recharge certifiées IRVE (garantie en moins de 10 jours ouvrés par l'un des 350 techniciens certifiés IRVE du réseau Beev présent partout en France) et la gestion opérationnelle ainsi que logicielle des flottes d'entreprise. Avec pour mission d'accélérer la transition énergétique, Beev a déjà facilité le passage au véhicule électrique pour plus de 5 000 clients (92% de clients satisfaits sur +1000 avis Google et Trustpilot) dont de grands comptes tels que Too Good To Go, Danone, Edenred, Veolia, Intersport, Cuisinella, Carrefour, Stuart, Laforêt Immobilier, Accor, Burger King, HolidayInn, TotalEnergies, Tesla, Porsche ou encore Hyundai. Depuis son lancement, Beev a enchaîné avec succès plusieurs levées de fonds (dont une levée de 3M€ en novembre 2023) et est le seul acteur de son écosystème ayant reçu le label Greentech Innovation du Ministère de la Transition Écologique et la certification B Corp. <https://www.beev.co/>